



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 janvier 2020 à 18h30**

**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Départ après la 45 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 47 <sup>ème</sup> délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	Pouvoir de Blandine BELLANCA
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Nicole FALCETTA
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Marina FERRARI
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
37	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

22 communes présentes



**Absents excusés :**

SAINT PIERRE DE CURTILLE  
VIONS

Sylvie L'HEVEDER  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Charles-Adrien LOUIS  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Véronique MERMOUD  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Thibaut DERRIEN  
Julie ECALARD  
Matilde HABOUZIT  
Alicia CHARDON  
Rafik ES-SLASSI  
Wassila BOUJNANE  
Eline QUAY-THEVENON

B&L Evolution  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des services  
Directrice du pôle Aménagement  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Responsable juridique et des assemblées  
Chargé de mission Air – Energie - Climat  
Responsable Communication et relations publiques  
Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles  
Contrôleuse de gestion  
Réfèrent comptable – Service Finances  
Assistance du service Urbanisme / Habitat  
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (45 titulaires), et 52 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2020

Exécutoire le : 24 JAN. 2020

Affichée le : 24 JAN. 2020

Visée le : 23 JAN. 2020

### FINANCES

#### AP/CP 007 – Mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Révision n°7

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 19 novembre 2014 portant ouverture de l'AP/CP relatif au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2016 portant révision n°1 au motif d'une modification de calendrier,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 9 février 2017 portant révision n°2 au motif d'une modification de calendrier,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant révision n°3 au motif de l'intégration des PLUI de l'ex-CCCH et de l'ex-CCCA pour 293 400 euros,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°4 au motif de la prise en compte d'ateliers thématiques et de réunions de synthèse pour 15 000 euros,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 20 juin 2019 portant révision n°5 au motif de la prise en compte de réunions supplémentaires pour 17 000 euros,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 9 octobre 2019 portant révision n°6 au motif de la prise en compte de frais de reprographie et d'enquêtes publiques pour 20 000 euros,*

Monsieur le Président rappelle la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de l'ex CALB, ainsi que la délibération en date du 19 novembre 2014 du Conseil communautaire de la CALB décidant d'approuver la gestion en AP/CP de ce dossier.

L'adoption, la modification, ou la clôture d'un AP/CP se traduit par le vote d'une délibération en Conseil.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est inchangé. Les Crédits de Paiement (CP) sont ajustés au vu des réalisations 2019.

Les montants et la ventilation des montants sont présentés dans l'annexe jointe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision de l'AP/CP relatif au PLUI, la modification de l'autorisation de programme et celle des crédits de paiement.

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2020

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## APCP007 - PLUI - Révisions

### OPERATION

Intitulé de l'opération : **PLU Intercommunal**

Imputation analytique : **154-05 / 154-05AP**

Montant initial de l'opération : 600 000 euros TTC  
 Montant actualisé révision n°3 : 893 400 euros TTC  
 Montant actualisé révision n°4 : 908 400 euros TTC  
 Montant actualisé révision n°5 : 925 400 euros TTC  
 Montant actualisé révision n°6 : 945 400 euros TTC  
 Montant actualisé révision n°7 : **945 400 euros TTC**

### DEPENSES

	Vote	Proposé
2015	78 435,60	78 435,60
2016	98 238,22	98 238,22
2017	183 421,24	183 421,24
2018	343 606,39	343 606,39
2019	179 332,01	168 793,01
2020	62 366,54	72 905,54

**Total 945 400,00 945 400,00**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

AP/CP 007 - Mise en oeuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Révision n.7

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/01/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/01/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3115 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20200114-d3115-DE

---

**Date de décision :** 14/01/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions